

Missions du STATEC

Luxembourg

2007

Also available at: <http://www.statec.public.lu/fr/statec/missions/index.html>

Missions selon la loi statistique

Constituer un système d'information statistique sur la structure et l'activité du pays

- en procédant à l'observation statistique des phénomènes démographiques, économiques et sociaux (recensements, enquêtes et exploitation de fichiers administratifs);
- en centralisant les renseignements statistiques dont les organismes publics ou privés disposent en raison de leurs fonctions;
- en coordonnant les méthodes, les définitions et les nomenclatures statistiques.

Etablir des comptes et des bilans économiques et sociaux, globaux ou sectoriels, les comptes nationaux et la balance des paiements;

Etudier les mouvements conjoncturels et les changements structurels de l'économie;

Elaborer des prévisions économiques, globales ou sectorielles, à court ou à moyen terme;

Faire des études et analyses des phénomènes démographiques, économiques et sociaux et d'en publier les résultats;

Diffuser des données statistiques et les résultats de ses études.

Le STATEC au quotidien - quelques exemples de tâches importantes

L'enquête mensuelle sur l'indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation.

Pour l'établir, le STATEC envoie chaque mois une équipe d'enquêteurs dans les supermarchés, les magasins spécialisés et tous autres types de points de vente pour relever les prix d'un échantillon représentatif d'articles. L'enquête s'étend également à la restauration et l'hôtellerie, aux services d'électricité et de téléphone, aux services des administrations communales et autres, à ceux des assurances et même à ceux des crèches, maisons de retraite, etc. ; dans ces domaines, elle est en partie effectuée par téléphone, par e-mail ou par correspondance.

Le relevé de prix, qui couvre l'ensemble des biens et services consommés par les ménages, se déroule pendant la première moitié de chaque mois et s'adresse à un total de près de 700 points de vente et autres organismes. Les prix qui entrent chaque mois dans le calcul de l'indice sont actuellement au nombre d'environ 7 500, et, avec l'accroissement de l'offre, l'échantillon a tendance à s'accroître en permanence.

Pour arriver à l'indice général, chacun des indices de groupe est multiplié par un coefficient de pondération qui lui est propre, et qui traduit l'importance qu'ont les dépenses consacrées à ce groupe de biens ou services dans l'ensemble des dépenses de consommation des ménages. Les produits de ces multiplications sont additionnés et la somme obtenue est divisée par la somme des coefficients de pondération : le résultat est l'indice général des prix à la consommation.

Une fois établi, l'indice est soumis à l'avis d'une commission composée de représentants des organisations syndicales, de représentants des employeurs et d'experts, qui est chargée de conseiller et d'assister le STATEC dans l'établissement de l'indice. Lorsque la commission a avisé l'indice du mois, il est diffusé sans délai au public.

Conjoncture et prévisions

L'unité « conjoncture et modélisation » utilise les données disponibles auprès des autres unités du STATEC, ceci dans un double but :

Premièrement, le suivi de la conjoncture économique, qui consiste à analyser les indicateurs économiques de court terme afin de fournir un commentaire qualitatif sur l'évolution récente de l'économie. Le résultat de ces analyses se matérialise au travers de publications trimestrielles ou mensuelles telles que la Note de Conjoncture ou le Conjoncture Flash.

Deuxièmement, la modélisation, qui s'attache à formaliser le comportement des différentes variables économiques dans un cadre macro-économique à l'aide de

techniques économétriques. L'objectif de la modélisation est également double. Il sert d'une part à essayer de mieux comprendre la manière dont fonctionne l'économie luxembourgeoise, ou en d'autres mots, à décrire les interactions entre les différentes variables économiques (PIB, emploi, chômage, prix, salaires, etc.). Il sert d'autre part à prévoir l'évolution de ces variables. Un des points des plus importants de l'exercice de prévision, aux yeux du grand public notamment, est la prévision de l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire de la croissance économique. Ces prévisions constituent un outil, une référence, pour les prises de décision de politique économique (comme l'élaboration du budget de l'Etat) et pour les projets des entreprises (comme les investissements en capital ou en travail).

Notification des déficits publics

La Commission européenne, lors de l'élaboration de sa recommandation annuelle au Conseil des ministres des finances, examine si la discipline budgétaire a été respectée par les Etats membres en se basant sur deux valeurs de référence appliquées aux données établies et notifiées par les Etats membres, à savoir le déficit public annuel et la dette publique qui ne doivent pas dépasser respectivement les seuils de 3% et 60% du produit intérieur brut (PIB). Les modalités pratiques de la procédure de notification sont définies par le Règlement (CE) n°3605/93 du Conseil, amendé sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2005 notamment pour tenir compte des modifications nécessaires pour améliorer la qualité des données notifiées par les Etats membres. Le règlement (CE) amendé n°2103/05 a été publié en décembre 2005.

Les Etats membres communiquent leurs chiffres selon le Système européen des comptes (SEC), respectivement selon les dispositions du Règlement (CE) n°2103/2005 du Conseil, à la Commission, permettant entre autres, d'assurer une certaine convergence dans la comparabilité des statistiques publiées par les Etats membres. Cette transmission s'effectue deux fois par an (en mars et septembre), portant sur l'année en cours (données prévisionnelles) et sur les quatre années précédentes (données effectives). EUROSTAT vérifie et évalue la qualité des données notifiées pour le déficit et la dette, certifie ou modifie les chiffres transmis et publie les données statistiques effectives nécessaires à l'application de la procédure concernant les déficits excessifs.

Le rôle principal du STATEC consiste à convertir les données budgétaires des administrations publiques (au niveau national), en veillant à ce que les comptes des administrations publiques soient conformes aux règles et concepts du

Système européen de comptes (SEC) et aux dispositions du Règlement (CE) n°2103/2005 du Conseil.

Les données sources sont recueillies auprès de :

- Inspection Générale des Finances (IGF) : Les données budgétaires de l'administration centrale.
- Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) : Les comptes des administrations de sécurité sociale, et les avoirs financiers et dettes trimestrielles.
- Trésorerie de l'État : Les avoirs financiers et les dettes trimestrielles de l'État pour la mise à jour des comptes financiers de l'administration centrale, en vue de la notification du niveau de la dette publique.
- Ministère de l'Intérieur : Les données budgétaires et la dette des administrations locales.
- Banque Centrale du Luxembourg (BCL) : Les créances à court/long terme, ainsi que les dettes à vue/terme des administrations locales, issues des statistiques bancaires.
- STATEC : Enquête sur les comptes des établissements publics.

Après remplissage des tableaux requis, le STATEC transmet la série entière de tableaux à l'Inspection Générale des Finances (IGF), qui à son tour vérifie les chiffres et transmet par la suite les tableaux à la Commission européenne.

Les mêmes tableaux, cependant sans prévision pour l'année courante, sont envoyés à EUROSTAT, à la Trésorerie de l'État et à la Banque Centrale du Luxembourg (BCL). La BCL transmet ces tableaux par la suite à la Banque Centrale Européenne (BCE).

La collaboration administrative

La collaboration inter-institutionnelle constitue le moyen par excellence pour alléger la charge administrative des déclarants et pour éviter la multiplication d'enquêtes lourdes et coûteuses. A cet effet, le STATEC mène une coopération étroite sur le plan statistique surtout avec les administrations fiscales (Enregistrement, Contributions, Douane) et le Ministère des finances (Inspection Générale des Finances, Trésorerie) qui interviennent dans le cadre de l'élaboration des statistiques sur les finances publiques et, comme cité dans le paragraphe précédent, de la notification des déficits publics à la Commission européenne.

L' Inspection générale de la sécurité sociale(IGSS) constitue un autre partenaire

important. Les données fournies par l'IGSS permettent au STATEC, entre autres, de déterminer l'emploi salarié intérieur, les données sur le mode de travail (temps complet, partiel...), les rémunérations brutes, les cotisations patronales et salariales, le nombre d'heures rémunérées etc. utilisées dans le cadre des calculs des gains ou de l'indice trimestriel du coût du travail par exemple.

Le STATEC et les centres de recherche publics

A côté des nombreuses bases de micro-données dont dispose le STATEC, figure la nouvelle base de données communautaire EU-SILC. Elle contient des informations portant sur les revenus et les conditions de vie des personnes (individus ou ménages) vivant au Grand-Duché. Ces informations sont construites de manière à être directement comparables entre les 25 pays européens. De cette base sont tirés de nombreux indicateurs notamment en matière de pauvreté et d'exclusion qui sont requis au niveau européen. Les valeurs de ces indicateurs ont pour fonction d'avertir les décideurs des orientations à suivre en matière de politiques sociales. Cette base est construite par le Ceps/Instead (Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-économiques) et contrôlée par le STATEC.

Le STATEC et le Ceps/Instead mènent en parallèle des recherches sur la pauvreté, l'exclusion sociale, le logement en s'appuyant sur cette base de données ainsi que sur l'ancienne base européenne ECHP. Ces travaux donnent lieu à des publications régulières de synthèses ou d'analyses à destination du monde scientifique ou d'un plus large public.

D'autres partenaires privilégiés du STATEC en matière d'études sont la Cellule de Recherche en Economie Appliquée (CREA) de l'Université du Luxembourg et le Centre de recherche public Henri Tudor.

En collaboration avec le CREA et l'Observatoire de la compétitivité du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur le STATEC mène des recherches portant notamment sur l'innovation, la productivité, l'entrepreneuriat et la diffusion des TIC

Les statistiques du comportement touristique des résidents du Grand-Duché sont établies avec le support du Europäischen Tourismusinstitut de l'Université de Trèves.